

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 25 mars 2011*

L'an deux mille onze, le vingt-cinq du mois de mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire.

Etaient présents : Alain CLECH, Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC.

Absents excusés : Marc LABADIE (a donné procuration à Pierre DIENER), Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

Monsieur Patrick LUFLADE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *2011-03-01 – Travaux salle des fêtes : choix de l'architecte,*
- *2011-03-02 – Travaux SDEEG – Renforcement du réseau BT poste du Couloumes.*

<i>2011-03-01 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FÊTES – MAÎTRISE D'ŒUVRE.</i>
--

Monsieur le Maire fait part de diverses réflexions sur l'élaboration du dossier et la mise en route du projet.

Il précise les devoirs et la responsabilité des élus quant à la nécessité des travaux, la sécurité en cas d'accident étant un facteur aux conséquences très lourdes. Il rappelle que cet investissement important a bénéficié d'un montant de subvention exceptionnel qui n'a plus cours.

Il précise que la population a plus que doublé en 20 ans, elle est passée de 100 en 1990 à 212 à ce jour, et 240 sous peu compte tenu des terrains constructibles libres. C'est une population néo-rurale, qui n'est plus la même, elle est plus moderne avec de nouvelles attentes. La commune vit et elle est attirante. Aujourd'hui, 61 jeunes enfants et ados vivent à Saint Loubert. Les volets spectacles et animations culturelles ne sont plus à négliger. Quelle place auront les prochains Noëls et autres fêtes avec cette augmentation de la population ?

Cette nouvelle salle sera un outil en premier lieu pour les lupertiens.

La prévoyance, c'est évidemment la préparation des 10, 15 et 20 années à venir, les échéances à suivre seront plus ou moins faciles à accepter, selon que la capacité de chacun à se projeter aura été bien menée. La salle doit aussi, et c'est évident, convenir et plaire à chacun et elle sera appréciée parce que c'est un superbe projet qui va être réalisé.

En résumé ce sont les principaux éléments qui doivent guider les réflexions pour définir avec l'architecte la future salle des fêtes de tous les lupertiens.

Il rappelle ensuite au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et de mise en conformité de la salle des fêtes.

Il présente à l'assemblée les différentes offres reçues et le rapport de la commission d'appel d'offres.

Les résultats de la deuxième phase de sélection sont les suivants :

- Francis LAPEYRE : 30.450,00 € H.T.
- Martin MOGENDORF : 22.450,00 € H.T.
- ARIACH – Virginie SAUTOU : 22.000,00 € H.T.

Commune de Saint-Loubert.

Séance du Conseil Municipal du 26 février 2011.

La commission d'appel d'offres a choisi ARIACH, compte tenu des éléments exposés à la commission, de son taux de rémunération, de sa réactivité aux demandes et de la compréhension de la problématique du village.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et de mise en conformité de la salle des fêtes à ARIACH – Virginie SAUTOU, suivant avis de la commission communale d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

La commission bâtiments, sous la présidence de Pierre DIENER, compte tenu des observations retenues, travaillera avec l'architecte pour établir les plans qui seront ensuite présentés en Conseil Municipal.

Les documents d'élaboration, études, permis de construire devront être terminés courant 2011. Le début des travaux est prévu pour le 15 janvier 2012 pour une durée de 6 mois.

<i>2011-03-02 – TRAVAUX SDEEG – RENFORCEMENT DU RESEAU BT POSTE DE COULOUMES.</i>
--

Monsieur le Maire présente les travaux proposés par le SDEEG relatifs au renforcement des lignes Basse Tension et au remplacement des fils nus par des fils torsadés sur le secteur de Couloumes, dans le cadre du plan FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification),.

Ces travaux concernent 15 foyers au Mouta et à Couloumes, les plus touchés par les baisses de tension récurrentes et coupures après chaque fort coup de vent.

Après discussion avec le service, afin d'éviter l'implantation de poteaux supplémentaires, l'effacement du réseau par enfouissement a été retenu sur cette portion de ligne (suppression de 11 poteaux). Le coût total des travaux s'élève à 93.144,00 €. La somme restant à la charge de la commune est de 18.628,80 € (contre 13.400,00 € pour des fils torsadés aériens), soit un subventionnement de 80 %.

Le Conseil Municipal approuve ce projet qui sera inscrit au budget 2011.

Le Maire propose à l'avenir de faire de même pour le quartier de la mairie. Les autres quartiers feront l'objet d'études dans le même sens à moyen terme. Le schéma électrique de Saint Loubert devrait être en net progrès tant visuel qu'adapté à la qualité de service attendu par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.